

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Novatec N-Max

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) N°1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Remarques : NPK - engrais contient: Nitrate d'ammonium, sels d'ammonium, phosphates, Sulfate de Magnésium, Sulfate de Potassium, sels de calcium, potassium et éventuellement magnésium et oligo-éléments. 1H-Pyrazole, 3,4-diméthyl-, phosphate (1:1).

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitrate d'ammonium	(N° CAS) 6484-52-2 (N° CE) 229-347-8 (N° REACH) 01-2119490981-27-XXXX	≥ 45 - ≤ 70	Ox. Sol. 3, H272 Eye Irrit. 2, H319
tétraborate de disodium, pentahydrate; borax, pentahydrate substance de la liste candidate REACH (tétraborate de disodium, anhydre)	(N° CAS) 12179-04-3 (N° CE) 215-540-4 (N° Index) 005-011-02-9 (N° REACH) 01-2119490790-32-XXXX	≤ 0,2	Repr. 1B, H360FD Eye Irrit. 2; H319

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
tétraborate de disodium, pentahydrate; borax, pentahydrate	(N° CAS) 12179-04-3 (N° CE) 215-540-4 (N° Index) 005-011-02-9 (N° REACH) 01-2119490790-32-XXXX	(6,5 ≤ C < 100) Repr. 1B, H360FD

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16.

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du Dexamétason en aérosol (atomiseur).

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Méthémoglobinémie.

Risques : Contrôle ultérieur pour pneumonie et œdème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique. Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO2), sable.

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : A des températures au-dessus de 130 °C, des gaz de décomposition dangereux peuvent être dégagés: azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de toute contamination. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène : Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : À protéger de l'eau. Éviter une exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette.

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	N° CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
tétraborate de disodique pentahydraté	12179-04-3		3 mg/m3	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	8;(II)			
Information supplémentaire	AGS, La valeur seuil est basée sur la teneur en éléments du métal correspondant. Lorsqu'il y a respect de la VLEP et des valeurs de tolérance biologique, il n'y a aucun risque de nuire à l'enfant à naître.			
		Valeurs limites d'exposition	0,5 mg/m3 (Borate)	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	2;(I)			
Information supplémentaire	AGS, La valeur seuil est basée sur la teneur en éléments du métal correspondant. Lorsqu'il y a respect de la VLEP et des valeurs de tolérance biologique, il n'y a aucun risque de nuire à l'enfant à naître.			
			1 mg/m3	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible

tétraborate de disodium, pentahydrate; borax, pentahydrate (12179-04-3)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium (tétraborate, pentahydraté)
VME [mg/m³]	1 mg/m³
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises; substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1B
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

nitrate d'ammonium DNEL/DMEL (informations complémentaires)				
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau, Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
nitrate d'ammonium PNEC (informations complémentaires)				
	Station de traitement des eaux usées		18 mg/l	

tétraborate de di-sodique pentahydraté DNEL/DMEL (informations complémentaires)				
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme	6,7 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme	3,4 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme	316,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme	159,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Exposition à court terme	0,79 mg/kg p.c./jour
tétraborate de di-sodique pentahydraté PNEC (informations complémentaires)				
	Eau douce		2,9 mg/l	
	Eau de mer		2,9 mg/l	
	Sol		5,7 mg/kg	
	Utilisation/rejet intermittent(e)		13,7 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées		10 mg/l	

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de poussière. Filtre à particules EN 143 P1 (faible capacité de rétention (particules solides de produits inertes)).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Granuleux
Couleur : Divers
Odeur : Très faible
Seuil olfactif : Donnée non disponible
pH : Env: 5 - 5,5 Concentration: 100 g/l (20 °C).
Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : Non applicable
Point d'éclair : Non applicable
Taux d'évaporation : Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable
Limite d'explosivité, supérieure : Non explosif
Limite d'explosivité, inférieure : Non explosif
Pression de vapeur : Non applicable
Densité de vapeur relative : Non applicable
Densité relative : Non applicable
Masse volumique apparente : Env: 1.150 kg/m³
Solubilité(s), hydrosolubilité : soluble

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

Coefficient de partage: n- : Non applicable
octanol/eau

Température de décomposition : > 130 °C. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Éviter l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, hypochlorites, substances réagissant acidement ou basiquement, substances susceptibles d'être inflammable ou oxydable, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.
dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg.

Composants

nitrate d'ammonium

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg. Méthode: OCDE ligne directrice 401.

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l. Méthode: pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg. Méthode: OCDE ligne directrice 402.

tétraborate de disodique pentahydraté

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.200 - 3.400 mg/kg.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,0 mg/l. Méthode: OCDE ligne directrice 403.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Espèce: lapin.
Méthode: OCDE ligne directrice 404.
Résultat: non irritant.

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

Composants

nitrate d'ammonium

Espèce: lapin.
Méthode: OCDE ligne directrice 404.
Résultat: non irritant.

tétraborate de disodique pentahydraté

Espèce: lapin.
Résultat: pas d'irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Espèce: lapin.
Méthode: OCDE ligne directrice 405.
Résultat: non irritant.

Composants

nitrate d'ammonium

Espèce: lapin.
Méthode: OCDE ligne directrice 405.
Résultat: irritant.

tétraborate de disodique pentahydraté

Espèce: lapin.
Evaluation: irritant.
Résultat: irritation modérée des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

Résultat: non sensibilisant.

Composants

nitrate d'ammonium

Résultat: ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

tétraborate de disodique pentahydraté

Type de Test: test de Buehler.
Espèce: cochon d'Inde.
Méthode: OCDE ligne directrice 406.
Résultat: ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Génotoxicité in vitro : Remarques: ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé).

Composants

nitrate d'ammonium

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471. Résultat: négatif.

tétraborate de disodique pentahydraté

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes.

Cancérogénicité

Produit

Remarques: ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Composants

nitrate d'ammonium

Espèce: rat.
Remarques: les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

tétraborate de disodique pentahydraté

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérigène n'est pas possible avec les données disponibles.

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

Toxicité pour la reproduction

Produit

Effets sur la fertilité : Remarques: pas toxique pour la reproduction.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Composants

nitrate d'ammonium

Effets sur la fertilité : Espèce: rat.

Remarques: les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: rat.

Remarques: les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

tétraborate de disodique pentahydraté

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

Toxicité à dose répétée

Composants

nitrate d'ammonium

Espèce: rat.
NOAEL: > 1.500 mg/kg.
Voie d'application: oral(e).
Durée d'exposition: 28 d.

Espèce: rat.
NOAEL: = 256 mg/kg.
Voie d'application: oral(e).
Durée d'exposition: 52 w.
Méthode: OCDE ligne directrice 453.

Espèce: rat.
NOAEL: >= 185 mg/kg.
Voie d'application: par inhalation.
Durée d'exposition: 2 w.
Méthode: toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

11.2. Informations sur les autres dangers

Expérience de l'exposition humaine

Produit

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

Information supplémentaire

Produit

Remarques: le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 422 mg/l. Durée d'exposition: 48 h. Type de test: essai en statique.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 555 mg/l. Durée d'exposition: 48 h. Type de test: essai en statique.
- Toxicité pour les algues : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 83 mg/l. Durée d'exposition: 168 h. Type de test: autre(s). Méthode: donnée non disponible.
- Toxicité pour les bactéries : CE 20 (boue activée): env > 100 mg/l. Durée d'exposition: 0,5 h. Type de test: autre(s). Méthode: donnée non disponible.

Composants

nitrate d'ammonium

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l. Durée d'exposition: 96 h.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l. Durée d'exposition: 48 h. CL50 : 490 mg/l.
- Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l. Durée d'exposition: 10 jr.

tétraborate de disodique pentahydraté

- Toxicité pour les poissons : CL50 (limande): 74 mg/l. Durée d'exposition: 96 h.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 242 mg/l. Durée d'exposition: 24 h.
- Toxicité pour les algues : CE10 (Scenedesmus subspicatus): 24 mg/l. Durée d'exposition: 96h.

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité : Remarques: le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

Composants

nitrate d'ammonium

Biodégradabilité : Remarques: les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit

Bioaccumulation : Remarques: une bioaccumulation est peu probable.

Composants

nitrate d'ammonium

Bioaccumulation : Remarques: une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n- : log Pow: -3,1.
octanol/eau

12.4. Mobilité dans le sol

Produit

Mobilité : Remarques: donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Remarques: donnée non disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

12.7. Autres effets néfastes

Produit

Information supplémentaire écologique : Lors d'une élimination par traitement biologique, un dérèglement du processus de nitrification de la boue activée peut intervenir. Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Information écologique supplémentaire. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Pour les valeurs élevées de pH, telles qu'elles peuvent exister naturellement pour les eaux, il faut s'attendre à une augmentation de l'effet toxique sur les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADN	ADR	RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.5 Dangers pour l'environnement	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ICPE 4702-IV

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration $\geq 0.1\%$ ou avec une limite spécifique plus basse: tétraborate de disodium, anhydre (EC 215-540-4, CAS 12179-04-3)

L'acquisition, l'introduction, la possession ou l'utilisation de ce produit par le grand public est soumis à restriction selon le règlement (UE) 2019/1148. Toutes les transactions suspectes, ainsi que les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision : Cette FDS a été révisée dans sa totalité.

Abréviations et acronymes :	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

	létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
EN	Norme européenne
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006

Novatec N-Max

Référence : FDS_658_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 04/03/2021
Remplace la version du 17/07/2015

RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
VLB	Valeur limite biologique
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
VLE	Limite d'exposition professionnelle
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Texte intégral de H- et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.